

DEPARTEMENT DE
LOT ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE NERAC

**VILLE
De
LAVARDAC**

Nombre de membres :
Afférents au
Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Excusés : 2

Procurations : 0

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVARDAC**
Séance du 14 avril 2026

N° DEL-27-2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 08 avril 2026.

Présents : Mmes et M. BIASOTTO Ludovic, Maire, FOUYSSAC Gilles, MONCEAU Nathalie, CRUSSIÈRE Sébastien, SALIS Isabelle, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, Mmes et M. GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, AZARFANE Sabah, BOUSQUET Corinne, VINZENT Laurie, PASELLO Damien, FREZIER Jean-Luc, HERREGODS Stéphane, ROBICHON Sylvie, BRUGGER Éric, conseillers municipaux.

Absents excusés : AIROLA Anne-Sophie, LAMSSIRINE Samir, conseillers municipaux.

Absents non excusés : BARBARA Mathys

Procurations : /

Mme Corinne BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

**COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE
L2122-22 DU C.G.C.T.**

Par délibération du Conseil Municipal du 01 avril 2026, Monsieur le Maire a reçu un certain nombre de compétences par délégations, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information du Conseil Municipal par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires.

Mr le maire communique donc les décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal du 04 mars :

Objet	N° décision	Date décision	Observations
Travaux de mise en conformité du stade municipal « Jean Barreteau » à Lavardac – demande de subvention au titre de la DETR – exercice budgétaire	De-04-2026	12 mars 2026	Retrait de la décision De-01-2026 avec reprise du plan de financement avec intégration des travaux de rénovation des mains courantes au niveau de la DETR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Extrait certifié conforme,

Le Maire,



Ludovic BIASOTTO.